



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-8

Ottawa, le 13 janvier 2009

Avis de demande reçue

L'ensemble du Canada

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 28 janvier 2009

Le Conseil a été saisi de la demande suivante :

[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

Article Requérante et endroit

1. **Canwest Media Inc., en son nom (l'associé commanditaire) et Canwest Television GP Inc. (l'associé commandité), faisant affaires sous le nom de Canwest Television Limited Partnership**
L'ensemble du Canada
N° de demande 2008-1642-3

1. **L'ensemble du Canada**
N° de demande 2008-1642-3

Demande présentée par **Canwest Media Inc., en son nom (l'associé commanditaire) et Canwest Television GP Inc. (l'associé commandité), faisant affaires sous le nom de Canwest Television Limited Partnership** (Canwest) visant à faire suspendre l'application des conditions de licence relatives à la propriété mixte de médias, à la lumière du *Code d'indépendance journalistique* du Conseil canadien des normes de radiotélévision (CCNR), approuvé dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-95, 20 octobre 2008 (avis public 2008-95).

Dans *Renouvellement des licences des stations de télévision contrôlées par Global*, décision CRTC 2001-458, 2 août 2001, le Conseil a imposé une condition de licence requérant que Canwest se conforme à sa *Déclaration de principes et de pratiques* afin d'assurer l'indépendance et le cloisonnement des salles de nouvelles de leurs services de télévision et de leurs journaux affiliés. Dans cette décision, le Conseil a aussi souligné être prêt à envisager la suspension des conditions de licence si la titulaire, en tant que membre en règle du CCNR, s'entend avec le CCNR sur le respect d'un code de déontologie applicable à l'ensemble de l'industrie et approuvé par le Conseil.

À la suite de la publication de l'avis public 2008-95, la requérante propose de suspendre les conditions de licence ci-dessous en apportant la modification indiquée dans le texte en gras souligné :

3. La titulaire souscrit aux dispositions de la *Déclaration de principes et de pratiques* énoncés à l'Annexe 1 de *Renouvellement des licences des stations de télévision contrôlées par Global*, décision CRTC 2001-458, 2 août 2001, y compris à l'établissement d'un comité de surveillance indépendant, tel que décrit à l'annexe A de la Déclaration de principes et de pratiques. **À la lumière du Code d'indépendance journalistique, cette condition de licence ne s'applique pas tant que la titulaire est membre en règle du Conseil canadien des normes de la radiotélévision.**

Adresse de la titulaire :

121, rue Bloor Est
Bureau 1500
Toronto (Ontario)
M4W 3M5
Télécopieur : 416-386-2779
Courriel : ttatto@canwest.com

Examen de la demande :

Global BC
7850, rue Enterprise
Burnaby (Colombie-Britannique)

E!/CHEK
780, rue Kings
Victoria (Colombie-Britannique)

E!/CHEK
342, avenue Leon
Kelowna (Colombie-Britannique)

Global Edmonton
5235 Allard Way
Edmonton (Alberta)

Global Calgary
222 – 23 Street NE
Calgary (Alberta)

Global Lethbridge
1401 - 28 Street North
Lethbridge (Alberta)

E!/CHCA
2840, avenue Bremner, 2^{ième} étage
Red Deer (Alberta)

Global Regina
370, promenade Hoffer
Regina (Saskatchewan)

Global Saskatoon
218 Robin Crescent
Saskatoon (Saskatchewan)

Global Winnipeg
30^{ième} étage, Place Canwest
201, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)

Global Ontario
81, chemin Barber Greene
Toronto (Ontario)

E!/CHCH
163, rue Jackson Ouest
Hamilton (Ontario)

Global Quebec
1600, rue de Maisonneuve Est, 9^{ième} étage
Montréal (Québec)

EV/CJNT Montréal
1600, rue de Maisonneuve Est, 9^{ième} étage
Montréal (Québec)

Global Maritimes
13, boulevard Akerley
Dartmouth (Nova-Scotia)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

28 janvier 2009

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite au Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en complétant le
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. sans frais : 1-877-249-2782
ATS sans frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional

2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.